

Droit de retractation

Par **Cecilethierry**, le **05/04/2019** à **03:15**

J'ai signé un bon de commande lors d'une vente à mon domicile, celui ci n'est pas daté.

Je désire faire usage de mon droit de rétractation .

Que dit la loi a ce propos

Bonjour,

Les formules de politesse telles que "bonjour" et "merci" sont obligatoires sur ce forum !

Merci.